

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 2

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2023.

Présents : Sophie BLEJEAN, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE.

Absents excusés : Olivier JEHANNE (pouvoir à Gaëlle DANIELOU), Emilie THAUNAY (pouvoir à Sébastien RAOULT).

Absent : Soizic BLOT.

Secrétaire de séance : Gaëlle DANIELOU.

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

-Devis de 430,42 € HT (Tiers : Challenger) pour grilles d'exposition (3).

-Devis de 955,00 € HT (Tiers : PIX'N'GRAPH) pour impression du livret des délibérations (750 exemplaires).

-Devis de 1 009,00 € HT (Tiers : TAMEA) pour désembouage plancher et traitement réseau de chauffage de la garderie.

-Devis de 2 090,00 € TTC (Tiers : DB ZARTISTE) pour fresque sur conteneurs du terrain des sports.

-Devis de 4 837,15 € HT (Tiers : SAUR) pour travaux pose d'un poteau incendie au Domaine des Clouettes.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 10 octobre 2023 : à l'unanimité.

2023-094 : Intercommunalité : Chambre Régionale des Comptes de Bretagne : contrôle des comptes et de la gestion de Brocéliande Communauté 2017-2022 : Rapport d'observations définitives.

Par courrier du 12 octobre 2023, le greffe de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a transmis à Monsieur le Maire les observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Brocéliande Communauté concernant les exercices 2017 à 2022., en application des dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières.

Il appartient à Monsieur le Maire de soumettre le présent rapport au conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne concernant le contrôle des comptes et de la gestion de Brocéliande Communauté 2017-2022.

2023-095 : Fonds de concours thématiques : opérations d'investissement : demandes auprès de Brocéliande Communauté.

Monsieur le Maire expose :

Les fonds de concours attribués par Brocéliande Communauté, sous conditions, est un dispositif d'aide financière envers les communes membres.

Les thèmes sont les suivants :

-Economie d'énergie.

-Eclairage public.

-Accessibilité.

-Vie socio-culturelle.

- Défense-Incendie.
- Mobilité.
- Secteur sanitaire et social.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier 2022/2026, le montant des fonds de concours attribués pour la commune de Maxent est de 72 550,00 €.

Au vu des critères annoncés au niveau communautaire, les travaux cités ci-dessous sont éligibles au fonds de concours thématiques attribués par Brocéliande Communauté.

Le plan de financement pour ces opérations s'établit comme suit :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
ECLAIRAGE PUBLIC Travaux d'amélioration de l'éclairage public-modernisation :			
-Domaine des Clouettes	22 967,79 €	Participation SDE 35	27 017,49 €
-Rue du Canut	11 231,79 €	Fonds de concours	3 591,93 €
		Autofinancement	3 591,94 €
ACCESSIBILITE Travaux de voirie permettant d'améliorer l'accessibilité du public :			
-Entrée nord du cimetière	9 321,30 €	Fonds de concours	4 660,65 €
		Autofinancement	4 660,65 €
DEFENSE-INCENDIE : Travaux d'investissement sur les seuls équipements communaux de défense incendie			
-Installation de poteaux incendie	8 918,47 €	Fonds de concours	4 459,23 €
		Autofinancement	4 459,24 €

Le conseil municipal est invité à solliciter un fonds de concours auprès de Brocéliande Communauté d'un montant total de 12 710,81 € pour ces différentes opérations.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter un fonds de concours auprès de Brocéliande Communauté d'un montant total de 12 710,81 € pour ces différentes opérations.

2023-096 : Budget communal 2023 : décision modificative n°1.

Les dépenses d'investissement imputées au compte 204 -subventions d'équipement versées- sont à amortir.

Ils concernent notamment des travaux terminés d'éclairage public.

Il s'avère que les travaux d'extension d'éclairage public du parking de l'église n'ont pas été amortis. Le montant s'élève à 4 955,42 €, à amortir sur 15 ans soit 330,36 € par an à budgétiser.

Monsieur le Maire propose les transferts de crédits suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses		Recettes	
6811-42-Dotation aux amortissements	+ 331,00 €	2804182-40-Bâtiments et installations	+ 331,00 €
23-Virement vers section d'investissement	-331,00 €	21-Virement de la section de fonctionnement	-331,00 €
Total	0,00 €	Total	0,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette décision modificative n°1 du budget communal 2023.

2023-097 : Mairie – locaux de rangement-cour extérieure : changement menuiseries extérieures : devis. Rapporteur : Franck DELALANDE

Une consultation a été effectuée auprès de deux entreprises pour obtenir une proposition afin de changer les portes extérieures des locaux de rangement de la cour de la mairie.

La demande comprend le remplacement des menuiseries extérieures actuelles par des menuiseries en aluminium (quatre portes d'entrées et un châssis fixe).

Les devis sont les suivants :

Entreprises	Produits proposés	Montant H.T.	Montant T.T.C
SARL MENUISERIES JAMIN (SAINT-THURIAL)	Menuiseries extérieures en acier	10 443,23 €	12 531,88 €
MERIEAU MENUISERIES (MAXENT)	Menuiseries extérieures en aluminium	16 001,22 €	19 201,46 €

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise Menuiseries JAMIN de Saint-Thurial pour un montant de 10 443,23 € HT (12 531,88 € TTC).

Après délibération, avec 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de la SARL Menuiseries Jamin pour un montant de 10 443,23 € HT (12 531,88 € TTC) pour cette opération.

2023-098 : Extension de la garderie municipale : assurance dommage ouvrage : autorisation signature.

Une consultation a été effectuée auprès de notre assureur actuel GROUPAMA pour une proposition d'assurance dommage ouvrage pour les travaux d'extension de la garderie municipale. Elle n'a pas souhaité répondre.

La SMACL a donc été consultée et une offre a été émise pour une assurance dommage ouvrage d'un montant de 5 521,70 € HT concernant l'opération d'extension de la garderie municipale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition d'assurance de dommage ouvrage de la SMACL pour un montant de 5 521,70 € HT pour les travaux d'extension de la garderie municipale.

2023-099 : Convention globale de partenariat pour la participation des communes aux frais de gestion de la piscine communautaire de Guer : autorisation de signature.

Rapporteur : Sophie BLEJEAN

Au 31 juillet 2020, le syndicat de gestion (SIGEP) de la piscine située à GUER a été dissous et la Communauté de l'Oust à Brocéliande communauté a repris sa gestion le 1^{er} août 2020 dans le cadre de sa compétence « gestion des équipements aquatiques du territoire ».

Lors du conseil municipal du 15 novembre 2022, la convention globale de partenariat pour la participation des communes hors territoire aux frais de gestion de la piscine communautaire de Guer était renouvelée avec validation de nouveaux tarifs.

Pour la commune de Maxent, De l'Oust à Brocéliande communauté (OBC) s'engage à accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires (coût de facturation unitaire séance : 192,50 €).

La commune s'engage, en complément du coût de facturation unitaire séance, à participer à hauteur de 1,30 € par élève de chaque école de son territoire et par séance (tarif 2023/2024).

La convention prend effet le 1^{er} septembre 2023. Elle est conclue à durée indéterminée. Son échéance est fixée au 31 août de chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

2023-100 : Convention Territoriale Globale (CTG) : autorisation de signature.

Rapporteur : Françoise FOUCAUD

Pour rappel, la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le nouveau cadre contractuel entre la Caf et les collectivités, sur une période de 5 ans de 2023 à 2027, et prend le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Depuis 2019, la communauté de communes était signataire d'une CTG à laquelle les 8 communes se sont rattachées en 2022, par avenant, afin de maintenir les financements qui existaient dans le cadre du CEJ (2018-2021). Cette CTG est arrivée à échéance au 31 décembre 2022.

La démarche d'élaboration de la prochaine Convention Territoriale Globale arrivant à son terme, il convient de procéder à sa signature, entre les différentes parties prenantes.

La signature de la CTG avec les communes du territoire communautaire et la Communauté de communes porte un intérêt dans la construction d'un projet de territoire en lien avec le profil des familles vivant sur le territoire communautaire.

Elle vise à :

- faire émerger de nouveaux projets pour répondre aux besoins des familles
- valoriser les actions et les services pour les rendre plus lisibles pour les habitants
- renforcer l'attractivité du territoire
- évaluer la politique familiale et sociale du territoire
- maintenir le soutien financier de la Caf

Elle se concrétise par la signature d'une convention entre la Caisse d'Allocations Familiales, Brocéliande Communauté et 8 communes (Bréal-sous-Montfort, Maxent, Monterfil Plélan-le-Grand, Paimpont, Saint-Thurial, Saint-Péran, Treffendel) pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

La CTG définit les enjeux et les orientations communs à la CAF et au territoire sur les champs de la petite enfance, la parentalité, l'enfance, la jeunesse, l'information jeunesse, l'accès aux droits, l'intégration à la vie locale, le logement. La CTG constitue le projet de services aux familles pour le territoire.

Sur cette période, elle sera pilotée et animée par :

- le comité de pilotage, composé des membres de la commission action sociale élargie aux adjoints aux affaires sociales lorsqu'ils ne siègent pas en commission action sociale et les représentants de la Direction de la Caf
- le comité technique, composé des techniciens des communes et des chargés de coopération de la CTG, pilotes des actions inscrites dans le plan d'actions de la CTG

Le plan d'actions de la CTG intègre des actions partagées, mutualisées entre plusieurs communes mais également des actions spécifiques pour chaque commune.

Le pilotage des différentes actions inscrites dans le plan d'actions est partagé entre les collectivités et les gestionnaires du territoire (le centre social l'Inter'Val, le Centre Les Bruyères, l'UFVCV).

Les chargés de coopération, agents en charge des différentes missions, sont répartis comme suit :

- un chargé de coopération CTG au niveau communautaire (0,4ETP) : chargé d'animer la CTG et de faire vivre les instances (CoTech et CoPil) tout au long de la convention.
- des chargés de coopération répartis dans chaque commune.

Pour la commune de Maxent, les fiches actions sont les suivantes :

- accompagner les actions du conseil municipal des jeunes.
- réflexion sur la mise en place d'un projet éducatif territorial.
- réflexion sur la déclaration du temps périscolaire en lien avec le projet éducatif territorial.

Charges de coopération pour la commune de Maxent				
Equivalent temps plein (ETP) pilotage sollicité (emploi de la responsable des services périscolaires).				
2023	2024	2025	2026	2027
0,06	0,27	0,20	0,10	0,10

Chaque année, la Caf versera l'aide correspondante au regard des actions réalisées.

Par ailleurs, la prestation de services « enfance jeunesse » précédemment versée dans le cadre du CEJ devient le « bonus territoire ». Il est versé aux gestionnaires d'équipement, en complément des prestations de service.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De valider la signature de la CTG pour la période 2023-2027.
- De l'autoriser à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la signature de la convention territoire globale (CTG) pour la période 2023-2027.
- D'autoriser Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire informe :

- Des travaux de renouvellement, de renforcement, de déplacement et d'extension des réseaux d'eau potable sur le territoire du Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont - Programme 2023-2024 : Villages concernés : Pèrisac, les Closiaux, le Biot, Psihan, Belle Roche.
- Brocéliande Communauté : séminaire « Mobilité » : finalisation du plan de mobilité simplifié de Brocéliande Communauté, ce vendredi 17 novembre, de 13h30 à 18h30 en salle Ozégane à Plélan-le-Grand. Il s'agit d'une étape très importante pour la définition des enjeux, des objectifs et du plan d'actions en matière de mobilité sur le territoire de Brocéliande, à l'horizon 2030
- Les 40 ans de Brocéliande Communauté : une équipe de tournage viendra ce vendredi matin filmer une séance « Bébé Lecteur » organisé par le Relais Parent Enfants à la médiathèque de Maxent. C'est un tournage dans le cadre de la production d'un petit film présentant les atouts de Brocéliande Communauté. Celui-ci sera diffusé lors des vœux de Brocéliande Communauté.
- Pays de Brocéliande : rencontres sur les énergies renouvelables :
 - . Flash éolien : mercredi 15 novembre à 18h00 salle ozégane à Plélan
 - . Flash solaire : lundi 20 novembre à 18h00 salle ozégane à Plélan
 - . Flash méthanisation : lundi 4 décembre à 18h00 salle confluent – Montfort Communauté
 - . Flash réseau de chaleur et filière bois : mercredi 6 décembre à 18h00 – salle de la Consortée à Montauban de Bretagne
- La Députée de la circonscription, Mathilde HIGNET, rencontrera les élus le samedi le 2 décembre de 9h00 à 10h00.
- Sainte-Barbe organisée le 2 décembre à 11 heures à Baulon.
- Sainte-Barbe organisée le 10 décembre à Maxent : défilé, cérémonie au monument aux morts, vin d'honneur.
- Projet de Tiers Lieu (lieu de vie, de partage et de lien social) dans le bâtiment 2, place du Roi Salomon : consultation en cours pour une étude de définition, d'opportunité et programmation de création d'un tiers lieu à Maxent. Madame Audrey HIROU-ROBERT précise que les futures missions du cabinet d'étude choisi seront :
 - Diagnostic partagé du territoire
 - Définition des scénarios de développement
 - Elaboration du plan d'actions opérationnel tout en acculturant les différentes parties prenantes. Il s'attachera à décrire précisément les travaux à effectuer et engagera une évaluation financière des coûts (investissement et fonctionnement pérenne).Il est prévu 9 mois d'étude.
Ce projet pourrait être subventionné notamment par le programme LEADER du Pays de Brocéliande, par le fonds de concours spécifique de Brocéliande Communauté, par le « fonds friche » de l'Etat.

Madame Françoise FOUCAUD informe :

- Exposition Maxent d'Autrefois : visite des écoles et de l'EPHAD cette semaine.
- Le 1^{er} Conseil d'école des Gallo Peints de cette année scolaire s'est déroulé le 07 novembre dernier.
- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : prochaine commission le samedi 18 novembre.

Monsieur André DEMEESTERE informe :

- Arrêts de cars : les travaux d'aménagement des arrêts de cars « le Bas Pennée » et « le Boulay » sont

terminés.

- Sécurisation du bourg : courrier transmis aux conseillers départementaux, Christophe MARTINS et Anne-Françoise COURTEILLE, au sujet du projet de simulation d'aménagements provisoires présenté mais non abouti par le service construction de l'agence départementale de Brocéliande. Il rappelle que le projet d'embellissement du bourg est lié à ce projet de sécurisation
- Villes et Villages Fleuris : des représentants viendront visiter l'ensemble de la commune courant décembre afin de faire un premier diagnostic et de nous aider dans les 1ères réalisations possibles.

Madame Sophie BLEJEAN informe :

- La commission SCOT s'est réunie le 7 novembre dernier afin de poursuivre le travail de révision du document d'urbanisme. Dans le cadre du projet d'aménagement stratégique, l'ambition 2045 pour le territoire a été rappelé : d'une part optimiser la position dans le système métropolitain (ne pas se couper, ni se concurrencer) et d'autre part, réinventer un cadre de vie qui s'appuie sur des valeurs de ruralité de proximité et de cohésion.

Au regard de cela, trois thématiques stratégiques ont émergé :

- L'organisation d'un territoire favorisant les courtes distances et valorisant la connexion aux réseaux métropolitains
- Le soutien d'un modèle de développement endogène (privilégier l'existant sans limiter l'accueil de nouvelles activités) au service des habitants et des acteurs locaux
- La valorisation des spécificités de chaque espace du Pays de Brocéliande (trame verte et bleue fondement de notre territoire) afin de faciliter les transitions (écologiques et climatiques)

Monsieur Sébastien RAOULT informe :

- Le Petit Maxentais : La distribution se fera par secteur avec des groupes différents (un référent par secteur).
- Le club de l'Eskouadenn de Brocéliande a sollicité la commune pour disposer du terrain des sports le lundi et/ou le mardi de 18h00 à 21h00 en période d'hiver (terrain éclairé). Les élus ont rencontré les représentants le 16 septembre dernier.

Il a été décidé en bureau élargi de ne pas mettre à disposition le terrain pour différentes raisons :

- terrain dont la qualité de la pelouse n'est pas des meilleures, souffre en hiver et lors de pluie abondante.
- le FCPM pourrait engager en 2024 une 2^{ème} équipe de seniors qui utiliserait le terrain le samedi soir.
- Animations de fin d'année : lancement des illuminations et concert médiathèque le 16 décembre. Monsieur Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI précise également qu'un projet de fabrication de boîte aux lettres du Père Noël est en cours.

Monsieur Franck DELALANDE informe :

- Vestiaires du terrain des sports : travaux peinture en cours et pose bancs et patères le 31 novembre prochain.
- Ecole : travaux de réfection du muret sous le préau à prévoir.
- Eclairage public : lors des travaux d'éclairage public de cette année, des prises guirlandes et des accroches n'ont pas été réinstallées. Le SDE 35 refait le point. Une nouvelle étude est en cours pour les rues non rénovées. Le SDE 35 a conditionné sa participation à une nouvelle modalité. Les travaux devront concerner plus de 10 % de notre parc d'éclairage public.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21h40

Le Maire

Le secrétaire de séance

Ange PRIOU

Gaëlle DANIELOU

